



Contrôle en cours sur prestations CAF

Par **Azure6610**, le 17/12/2021 à 10:34

Bonjour,

Je viens vers vous car je fais l'objet d'un contrôle CAF, ce n'est pas le premier et tout c'est toujours bien passé car toujours en règle.

Je suis toujours en règle mais là la situation est complexe pour eux.

A savoir que j'étais parent isolée avec encore 2 enfants à charges. En juillet 2019, ma fille de 17 ans a disparue de la maison, sur le coup nous avons pensé à une fugue mais il en est ressortie qu'elle avait été enlevée par le papa qui n'avait plus de DVH depuis de nombreuses années. Depuis ce jours de juillet 2019, nous n'avons jamais revu ma fille. Nous avons tant attendu son retour. Or je n'ai pas déclaré son absence en temps et en heure, biensur car j'ai toujours espéré et attendu son retour mais en vain. Aujourd'hui la contrôleuse me demande l'intégralité du contenu de ma plainte pour soustraction d'enfant. Je lui ai déjà fourni l'attestation de dépôt de plainte mais elle veut le contenu intégrale, et celui ci contient des infos personnelles qu'elle n'a pas besoin de connaitre sans liens avec la situation qui nous interesse. Suis je obligée de lui transmettre ? et elle me réclame aussi une attestation sur l'honneur, que puis je y noter, qu'elle ne sache déjà et dont la CAF a déjà connaissance. J'avoue que je suis un peu perdue car il y a deja le manque créer par l'absence de mon enfant mais en plus ils y rajoutent le coté financier, une catastrophe.

Merci de votre réponse rapide.
Bien cordialement.

Par **jodelariege**, le 17/12/2021 à 10:48

bonjour

la controleuse,dans son travail, se soucie peu de votre vie privée(bien quelle puisse compatir comme nous en privé..) ,elle se soucie de vérifier si vous avez reçu de l'argent dûment ou indûment

donc donnez lui la copie de la plainte complète ainsi que l'attestation demandée

le risque est qu'on vous demande de tout rembourser depuis la disparition de votre fille:la CAF a besoin de preuves.